

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

L'ABSTINENCE DANS L'EGLISE LATINE

Sa définition

A'ABSTENIR de quelque chose, c'est s'en priver, et le mot de privation implique l'idée de peine et de souffrance. Le chrétien évite ce qui est défendu ; bien plus, il s'abstient de ce qui est permis, et cela dans un but de purification et d'expiation. Le mot abstinence pris dans son acception la plus générale indiquerait la privation de toutes sortes de plaisirs. C'est ce que nous chantons dans l'hymne des Matines du Carême :

*Utamur ergo parcius
Verbis, cibis et potibus,
Somno, jocis et arctius
Perstemus in custodia.*

Cette abstinence générale que nous recommande l'Eglise pendant le temps du Carême est simplement de conseil, de direction ; le précepte auquel elle nous oblige se limite actuellement au manger et porte à la fois sur la quantité et sur la qualité des mets.

On croit ordinairement que l'abstinence a toujours été pratiquée comme elle l'est aujourd'hui, mais une étude même rapide de la question, montre qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Dans la primitive Eglise, l'abstinence était essentiellement liée au jeûne ; plus tard, par suite du relâchement de la discipline, l'Eglise a

séparé ces deux observances, et ne prescrivant le jeûne qu'à quelques époques, s'est contentée, pour les autres jours, de l'abstinence. C'était encore un moyen de rappeler les anciennes coutumes et d'exciter les chrétiens à imiter leurs prédécesseurs dans la foi.

Abstinence apostolique

Quand Dieu eût fait entrer dans les abîmes, d'où il les avait tirées, les eaux qui avaient couvert toute la terre, il permit à Noé de manger de tous les animaux. Il n'y mit qu'une seule exception : Noé et sa descendance ne devaient point manger le sang avec la viande. Dieu, pour affirmer son souverain domaine, se réservait ce sang : *Et omne quod movetur et vivit erit vobis in cibum, quasi olera viventia tradidi vobis omnia, excepto quod carnem cum sanguine non comedetis.* (Gen. IX, 3, 4.) Cette prohibition, respectée par la loi mosaïque, était vigoureusement observée à l'époque de Notre-Seigneur.

La question des observances légales fut une des premières que l'Eglise eut à résoudre, et c'est pour cet objet à l'occasion d'une discussion survenue dans l'Eglise d'Antioche entre les chrétiens venus du judaïsme et ceux convertis de la gentilité, que fut rassemblé vers l'an 50 le Concile de Jérusalem. Il fut décidé de ne point imposer aux chrétiens, quels qu'ils fussent, des charges inutiles, et, en conséquence, ils devaient s'abstenir seulement des viandes immolées aux idoles, du sang, de la viande étouffée et de la fornication : *Ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum, et sanguine et suffocato et*

fornicatione, a quibus custodientes vos bene agetis. Valetis. (Act. XV, 29). Malgré la largeur de cette dernière formule, où l'on pourrait voir un simple conseil : « Vous ferez bien en observant ces choses », il s'agissait d'un précepte formel, puisque le verset précédent parle de l'obéissance sur ce point comme d'une nécessité : *Nihil ultra imponere vobis oneris quam haec necessaria.* Cette abstinence, d'ailleurs, relève de deux prescriptions dont l'une est de droit divin et l'autre de droit naturel.

Son observance

Ce nouveau commandement confirmant, non point la loi juive, mais le précepte noétique formulé après le déluge en vue de rendre hommage à Dieu, était vigoureusement observé par les chrétiens. Il déterminait la seule abstinence à laquelle ils fussent obligés : ne point manger de sang. On violait cette défense en mangeant soit du sang, soit de la chair d'animaux tués par suffocation. Le motif était toujours le même : Dieu maître de la vie et de la mort, exigeait, en reconnaissance de son souverain domaine, le sang de tous les animaux. Cette loi apostolique, en vigueur dans la primitive Eglise, fut bientôt insérée dans la collection qui porte le nom de Canon des apôtres (Canon 63). Elle obligeait sous des peines sévères, puisqu'un clerc ayant mangé de ces viandes devait être déposé. Les martyrs de Lyon, au II^e siècle, (Eusèbe, liv. V, ch. 1er) observaient scrupuleusement cette pratique. Le Synode de Gangres, en Paphlagonie, (343-381) renouvelle cette défense dans son

2e Canon : *Si quis carnem manducantem ex fide cum religione, praeter sanguinem et idolo immolatum et suffocatum, credidit condemnandum, tanquam spem non habentem, qui eam manducat, anathema sit.* Saint Augustin, au VI^e siècle, donne un témoignage identique (*Contra faustum*, (XXXIII, 13). (Decr. de Gratien, Dist. XXX, ch. XIII.) Un autre nous est fourni au VI^e siècle par le 28e Canon du IIe Concile d'Orléans (533). Il défend de manger des animaux étouffés et des animaux tués par d'autres bêtes. Les Canons apostoliques exprimaient aussi cette seconde prohibition, dont le but est moins clair, car dans ce cas les animaux, peuvent être exsangues. Peut-être était-elle motivée parce que le sang n'ayant pas été versé par une créature humaine, l'hommage n'était pas rendu au Créateur. Le Concile Quinisexte ou *in Trullo*, en 691, à la fin du VII^e siècle, par conséquent, défend bien dans son Canon 67 de se nourrir du sang des animaux et menace ceux qui violeraient ce précepte de la déposition ; mais l'Eglise latine n'a pas reconnu ce Concile comme œcuménique, et Sergius III a refusé d'en approuver les actes. Cette défense ne pourrait donc atteindre que l'Eglise grecque qui encore aujourd'hui se soumet à cette prohibition.

Disparition du précepte

Grégoire III défendait encore, en 731, dans un synode romain, et sous peine de quarante jours de pénitence, de manger le sang des animaux étouffés. C'est le dernier texte que l'on puisse alléguer en faveur de cette

prohibition. En effet, au IX^e siècle, nous trouvons la célèbre consultation des Bulgares et la réponse que fit saint Nicolas V. Ce Pape, leur donnant des règles de vie catholique, leur dit entre autres choses :

« On ne peut manger toutes sortes de viandes si elles ne sont pas nuisibles par elles mêmes. » Remarquons cependant que Nicolas Ier, en donnant aux Bulgares cette règle de conduite, avait pu adoucir la loi en leur faveur, mais il est difficile de nier que sur ce point la discipline ne commençât à cette époque à se relâcher. Les Grecs qui, au XI^e siècle, observaient cette abstinence, reprochaient aux Latins de ne point la garder ; C'est ce qui ressort d'une lettre de Michel Cérulaire à l'évêque de Trani (vers 1050) : « Vous êtes à demi païens, parce que vous mangez des animaux étouffés dans lesquels se trouve le sang. » A quelle époque ce changement de discipline s'est-il produit ? c'est ce qu'il est impossible de préciser, mais il est à croire qu'il a dû se faire peu à peu. A mesure que les esprits se civilisaient davantage, les chrétiens avaient moins besoin de cet hommage matériel du sang pour reconnaître le souverain domaine de Dieu sur toute créature.

Toutefois, dans tout ce que nous venons de dire, il ne s'agit point d'abstinence proprement dite. Cherchons donc à en démêler les origines.

L'Abstinence proprement dite

Par ce mot, on entend l'abstinence de la viande et subsidiairement celle du laitage et des œufs.

Or, il est très difficile de rencontrer l'abstinence séparée du jeûne. Le jeûne est d'institution apostolique, mais on peut en attribuer l'établissement à Notre Seigneur qui dit en effet : *Et ait illis Jesus : Numquid possunt filii sponsi lugere quamdiu cum illis est sponsus ? Venient autem dies cum auferetur ab eis sponsus et tunc jejunabunt (Matth., IX, 15.)*

C'est seulement petit à petit que s'est établie la pratique du Carême. Les premiers chrétiens jeûnaient souvent, car dans la primitive Eglise il y avait deux jeûnes : l'un durait jusqu'à None, c'était le petit jeûne ; l'autre, le grand jeûne, se terminait au coucher du soleil. Le Carême appartenait à la seconde catégorie ; les jeûnes du vendredi et du samedi, ou du mercredi, à la première. Mais l'un et l'autre comprenaient, bien que les textes ne soient pas clairs, l'abstinence de la viande, de laitage et d'œufs.

Les premiers chrétiens se mortifiaient donc doublement, et dans la qualité et dans la quantité de la nourriture. Le Carême subsiste encore aujourd'hui, quoique sous une forme très adoucie ; mais, outre le Carême, l'Eglise romaine et grecque jeûnait le vendredi en l'honneur de la Passion du Sauveur, et l'Eglise romaine jeûnait aussi le samedi en l'honneur de sa sépulture. Le Pape Innocent 1er, au commencement du Ve siècle, en approuvant explicitement cette pénitence, en donnait pour motifs, outre celui que l'on vient d'indiquer : la tristesse de la sainte Vierge et des apôtres (*Lettre à Decentius, év. de Gubbio, 19 mars 416.*)

L'Eglise orientale jeûnait au contraire le mercredi, parce qu'elle ne voulait pas jeûner le jour du sabbat, qui, dans l'ancienne loi, était sanctifié.

Les jeûnes des mercredi, vendredi et samedi

Cette coutume d'un double jeûne par semaine étant le fondement de l'abstinence qu'on observe encore, il faut établir sur une façon plus solide la pratique de l'Eglise romaine.

Les textes les plus anciens que nous ayons sur cette matière nous viennent des Orientaux, et naturellement nous parlent du jeûne du mercredi et du vendredi. Origène (*in Levit. Hom. 10*) : *Habemus quartam et sextam septimæ diei, quibus solenniter jejunamus. Et ce jeûne est très ancien comme l'indique Pierre, év. d'Alexandrie, au commencement du IVe siècle : Non reprehendat nos quisquam quartam et sextam feriam observantes, in quibus nobis jejunare secundum traditionem præceptum est (Canon 10). Et, en effet, les Constitutions apostoliques, qui remontent au moins au IIIe siècle, et n'ont fait que codifier la discipline alors en vigueur, disent (Liv. V, chap. XX) : Post hanc autem hebdomadam jejunii, in omnibus quartis et sextis feriis vobis præcipimus jejunare, ac quod ob jejunium vestrum superfluit pauperibus elargiri.*

La tradition est donc bien établie : on jeûnait deux jours par semaine, mais l'Eglise romaine, d'après une tradition remontant à l'apôtre saint Pierre, jeûnait le samedi au lieu du mercredi. C'était pour établir une

ligne de démarcation plus tranchée entre l'ancienne et la nouvelle loi. Or, cette pratique, qui était d'abord concentrée dans l'Eglise de Rome, s'étendit lentement.

L'Eglise d'Afrique adopta de bonne heure la tradition romaine tandis que celle de Milan, qui se trouvait davantage sous l'influence de Byzance, gardait la coutume orientale. Saint Augustin indique cette diversité en écrivant à Cassin : *Non tibi persuadeas urbem christianam sic laudare sabbato jejunantem ut cogaris orbem christianum damnare prandentem.*

Saint Ambroise (vers 370) est plus explicite encore, puisqu'il donne un exemple de cette diversité : *Quando hic sum (à Milan) non jejuno sabbato; quando Romæ sum, jejuno sabbato.*

La pratique du jeûne le samedi (au lieu du mercredi) se propagea un peu plus rapidement surtout à partir du VIIe siècle. En Espagne, à l'époque de saint Isidore de Séville (vers 601), les fidèles jeûnaient, selon l'usage oriental, le vendredi et le mercredi, mais beaucoup y ajoutaient, pour se conformer à Rome, le samedi (*Origines*, Liv. VII, chap. XIX). *Sed et sabbati die a plerisque, propter quod in eo Christus jacuit in sepulchro præsertim cum Apostolica sedes hanc regulam teneat.* Les Capitulaires de Charlemagne citent ce passage du saint Docteur espagnol.

Cependant, vers la fin du IXe siècle, la plupart des Occidentaux jeûnaient encore le mercredi. Rattramne, Bénédictin de Corbie (868), dans son traité contre les

Greco (liv. IV, chap. III), écrit : *Major numerus occidentalium in sabbato non jejuna, nec tamen Romanos propterea jejunantes reprehendimus, vel a Romanis jejunantibus ipsi reprehenduntur. Alexandrina quoque cum Romana prisca iam traditione super jejunio sabbati consentit.*

L'abstinence

Comment l'abstinence est-elle venue remplacer le jeûne ? Sur ce point il y a plusieurs opinions. Nous ne nous occuperons que des deux principales.

La première, soutenue dans les *Analecta juris Pontificii* ser. XIX, p. 519, date cette pratique de l'an mil. Ce furent les calamités effroyables qui étonnèrent les pasteurs, les princes et les peuples, et portèrent les évêques à ordonner dans plusieurs Conciles, vers l'an mil, qu'on s'abstiendrait de viande le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cette opinion cependant ne semble point exacte, car on jeûnait le vendredi et le samedi non seulement pendant le cours de l'an mil, mais encore longtemps après. Le motif allégué n'a donc pas une grande valeur puisque les chrétiens faisaient plus alors qu'observer l'abstinence : ils jeûnaient.

Nous trouvons cependant à cette époque un des premiers exemples de distinction entre le jeûne et l'abstinence. Le Concile de Selingsdtat, en 1022, dit dans son Canon 1er : *Ut quatuordecim dies omnes christiani ante festivitatem sancti Johannis Baptistæ in abstinentia sint carnis et sanguinis, nisi infirmitate impediante, aut alicujus*

festi solemnitate quæ in illo Episcopio celebris habetur intercedente. On voit qu'au commencement de l'an mil, la fête de saint Jean-Baptiste était précédée de quatorze jours d'abstinence *sans jeûne*. La suite du texte parle encore d'autres abstinences, mais s'ajoutait au jeûne, *adjicientes prædictis vigiliis unam horam refectionis.*

Il paraît plus rationnel de croire que, la rigueur de la discipline diminuant, la coutume a dispensé les peuples des jeûnes bi-hebdomadaires auxquels ils étaient tenus. D'autre part, les évêques, tout en relâchant sur ce point la discipline pour leur diocèse, ont voulu laisser l'obligation de l'abstinence pour rappeler l'ancienne rigueur de la pénitence et donner à leurs fidèles un moyen d'expiation leurs péchés.

Cette pratique mit un temps plus ou moins long à se généraliser. Chaque évêché avait alors bien plus de liberté qu'aujourd'hui, et cette question de discipline locale, placée uniquement sous le contrôle épiscopal, était diversement résolu dans des diocèses même voisins. Un immense travail serait nécessaire pour connaître les différentes variations de la discipline, mais le résultat du dépouillement de tant de textes ne serait peut-être pas en rapport avec l'importance secondaire du sujet. Quoiqu'il en soit, le Concile de Mayence, en 1549, établit clairement dans son chapitre XLVII la différence entre le jeûne et l'abstinence : *Huic jejuniorum observationi jungendus est ciborum delectus itidem consensu totius Ecclesie ad nostra usque tempora retentus : non indigne sunt fideles ut diebus jejuniorum, similiter*

sextis feriis et sabbatis a carnium et aliorum ciborum esu, quos Ecclesiæ consuetudo per eos dies hucusque vitare perseveraverit, extra legitimam necessitatis excusationem, sibi temperent, non quidem ab iis velut immundis, abstinentes.

Mais cette discipline était variable ; nous savons, en effet, par saint Antonin, archevêque de Florence, qui mourut en 1549, que dans certains diocèses on faisait gras le samedi, tandis que dans d'autres on faisait maigre. Il en déduit cette règle qu'il faut suivre en cette matière l'usage des lieux où l'on se trouve : *In sabbatis comedere carnes in locis ubi est consuetudo universaliter non comedi, mortale est. Secus si consuetudo patriæ habet quod comedantur, quia tunc stabitur consuetudini*

Ainsi la coutume a prévalu contre la loi ; et le maigre insensiblement a remplacé le jeûne du vendredi et du samedi. Nous arrivons ainsi jusqu'au pontificat de Pie IX.

« *Annuaire Pontifical.* »

(A suivre).

ETRANGES RESULTATS DES ECOLES NEUTRES En Australie

NOUS traduisons de l'excellente *Review*, de St-Louis, Mo., un article paru en octobre dernier. On y voit comment, malgré leur infériorité numérique, les catholiques Australiens, obligés de contribuer au soutien des écoles neutres, se sont formés des écoles séparées, et les entretiennent avec une générosité qui dénote beaucoup de vigueur et un grand esprit de sacrifice.

Mgr Mcfalu, de Trenton, fut attaqué, il y a quelque temps, par le journal *L'Indépendant*, pour avoir déclaré publiquement que le système des écoles publiques avait « *déchristianisé* » le pays.

Le *Western Watchman* se faisant messager de paix, fit à ces paroles la distinction suivante : *déchristianisé* dit-il, non ; *déprotestantisé*, oui ».

Eh bien ! si l'on examine attentivement la situation on voit que ces deux résultats ont été obtenus, et que le protestantisme a peut-être perdu plus de terrain que le christianisme. C'est aussi l'impression des prédicants protestants, un peu confondus en songeant qu'ils ont été, il y a environ trente ans, les premiers à saluer avec enthousiasme, l'apparition d'un système d'éducation purement séculier.

Aujourd'hui que le vide se fait de plus en plus dans leurs temples, ils ont cru le temps propice pour introduire leur *soi disant* religion protestante dans le programme des écoles publiques.

Evidemment la chose pouvait se faire si l'on songe que dans la population australienne, l'élément catholique est dans la proportion de 23 pour cent ; le reste, c'est-à-dire 77 pour cent, est protestant. Par conséquent, en se liguant contre les catholiques, on était sûr de les vaincre aux premières élections.

Or, dans le camp protestant, on s'est mépris sur l'orientation des sympathies, en matière d'éducation. Dans l'Australie sud, l'élément catholique n'est que de 14 pour cent. Or, quand le clergé protestant sud-Australien,

se croyantsûr de son coup, proposa au peuple l'adoption d'un système d'éducation religieuse aux frais du peuple, il éprouva un échec signalé. Ce fait fut, on le comprend, de nature à réformer l'idée qu'on se faisait dans la *Ligue Protestante*, au sujet du *vote catholique*.

Les mêmes causes opèrent ailleurs de la même manière.

S'il est vrai de dire que l'élément catholique ne représente que 23 pour cent de la population australienne, il ne l'est pas d'ajouter, que le reste, c'est-à-dire, 77 pour cent forme une masse compacte ayant les mêmes désirs, les mêmes sentiments à propos de la suprématie protestante ».

Les faits nous tiennent un autre langage.

L'auteur de l'article que nous traduisons dit ensuite équivalement que l'idée protestante ne plonge pas dans le sol de la colonie, d'aussi profondes racines qu'on le croit. La preuve en est pour lui dans l'indifférence qui environne les temples protestants, et dans la rareté de plus en plus marquée des assistants ; voilà pourquoi après avoir autrefois rejeté l'éducation religieuse, les protestants la désirent aujourd'hui.

La demande de l'acte d'éducation neutre a été pour eux une demande de mort : ils en sont maintenant convaincus.

Après avoir élevé la barrière quasi infranchissable de l'éducation neutre, ils songent à la renverser.

Mais qu'est-il donc arrivé ?

Le peuple qu'on avait accoutumé à l'indifférence, a refusé de s'associer au protestantisme dont le clergé avait enseigné la nullité de la religion à l'école.

Que font les catholiques pendant ce temps là ?

A Victoria, ils ont dépensé pour le support de leurs propres écoles £2,500.000, en dehors de ce qu'ils ont dû donner pour les écoles publiques.

Aussi, ils ont gardé leurs écoles : ils ont gardé leur foi, pendant que les protestants perdent ce qu'ils regardent comme *la leur*.

Wilberforce Stephens, leur avait dit, il y a trente ans : « L'acte de l'éducation neutre, séparera les catholiques en deux ». On regarda cet homme comme un prophète. On se prit à désirer vivement une situation qui allait fermer les écoles confessionnelles, et enlever ainsi aux catholiques le moyen d'enseigner leur religion. O sagesse aveugle !

On avait oublié que la vaillance d'un peuple qui voit dans la religion autre chose qu'une parure quotidienne, le ferait se lever avec enthousiasme pour la défense de son plus cher trésor.

Et voilà comment cet acte de l'éducation a eu pour effet d'envelopper le protestantisme dans une épaisse zone d'indifférence, tandis que l'élément catholique obligé à de continuel et considérables sacrifices, y a trouvé un aliment d'union et de puissance.

OBITUAIRE

M. l'abbé Ferréol Dorval, chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal et ancien curé de l'Assomption, décédé le 13 février.

(Société d'une messe, Union Saint-Jean et Caisse Ecclésiastique de Saint-Jacques.)

QUELQUES MOTS SUR LE SAINT EVANGILE

(Chanoine Alf. Weber)

1. — Qu'est-ce que l'Évangile ?

UN jour, dans un épanchement intime, le bon Maître dit à ses Disciples :

« — *Bienheureux les yeux qui voient ce que vous voyez, et bienheureuses les oreilles qui entendent ce que vous entendez !* »

Quel prodige, en effet, que celui d'un DIEU fait HOMME devenu notre Ami, notre Frère, vivant comme nous, au milieu de nous, conversant, enseignant, multipliant les miracles, nous prodiguant les témoignages de son amour, mourant pour nous sur une croix !

Or, ce que les Disciples ont été si heureux de voir, ils l'ont raconté ; ce qu'ils ont entendu avec ravissement, ils l'ont recueilli ; ces actions, ces discours, toutes ces choses merveilleuses, ils les ont écrites, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, dans un Livre incomparable. Ce Livre, c'est la Vie même de l'Homme-Dieu, perpétuée à travers les siècles ; c'est la Parole de Jésus-Christ, se faisant entendre à toutes les générations, c'est l'EVANGILE !

Déjà le bon Maître vivait et nous parlait dans son Eglise ; il vivait et nous aimait dans son Eucharistie ; il voulut vivre, nous parler et nous aimer dans son Evan-

gile : trois adorables survivances de Jésus, très différentes l'une de l'autre sans doute, mais dont chacune est, à sa manière, une révélation divinement touchante de son Cœur.

« Le Fils de Dieu, dit Bossuet, avait résolu de paraître aux hommes en deux différentes manières : premièrement, il devait paraître dans la vérité de sa Parole. Car, *comme il était le Sauveur de tous, il devait se montrer à tous.* Par conséquent, il ne suffit pas qu'il paraisse en un coin du monde, il faut qu'il se montre par tous les endroits où la volonté de son Père lui a préparé des fidèles ; si bien que ce même Jésus, qui n'a paru que dans la Judée, par la vérité de sa Chair, sera porté par toute la terre, par la vérité de sa Parole.

« C'est pourquoi le grand Origène n'a pas craint de nous assurer que la Parole de l'Évangile est *une espèce de second corps que le Sauveur a pris pour notre salut.*

« CE MÊME JÉSUS, QUI A CONVERSÉ AVEC LES APOTRES, VIT DONC ENCORE POUR NOUS, DANS SON ÉVANGILE, ET IL Y RÉPAND ENCORE, POUR NOTRE SALUT, LA PAROLE DE VIE ÉTERNELLE. » (*Panégyr. de Saint Paul, Ire partie.*)

En Bossuet, nous avons entendu toute la tradition catholique.

Il semble que le grand Exilé de Sainte-Hélène présentait ce sublime mystère, quand il disait :

— « L'Évangile n'est pas un livre, c'est un ÊTRE VIVANT, avec une action, une puissance, qui envahit tout ce qui s'oppose à son extension... Le voici sur cette table, ce Livre incomparable, je ne me lasse pas de le lire...

Une fois maître de notre esprit, l'Évangile captive notre cœur... L'âme, séduite par la beauté de l'Évangile, ne s'appartient plus : Dieu s'en empare tout à fait ; il en dirige les pensées et les facultés ; elle est à Lui !... »

N'est-ce pas encore ce que Lacordaire exprimait en ces lignes admirables ?

« L'Évangile, c'est le Livre immortel, plus profond que les sages, plus pur que les vierges, plus fort que les rois. Ouvrez-le, et, après y avoir imprimé vos lèvres, livrez-vous à lui, comme à l'âme de votre mère. Votre mère venait de Dieu, et elle vous aimait ; l'Évangile aussi vient de Dieu, et c'est le seul Livre qui ait reçu le don d'aimer... (*Lettres à un jeune homme.*) Chaque Parole de Jésus-Christ est un accent de tendresse et une révélation sublime. Au moment même où il nous montre l'infini par son regard, il nous presse de ses deux bras sur son sein : On croit s'envoler par la pensée, on est retenu par l'amour. » (*Conf. de N. D.*)

De là, ce cri d'une belle âme de poète, au lendemain de son illumination et de sa conquête par le saint Évangile :

« Prodigueuse vertu, persuasive suavité de l'Évangile, où, dans chaque mot, j'ai vu la vérité briller comme une étoile, je l'ai sentie palpiter comme un cœur ! » (*F. Coppés.*)

II. — Le premier Évangile ou l'Évangile oral

Le premier Évangile ne fut autre que la prédication apostolique. Notre-Seigneur avait lui-même tracé à ses

Apôtres et le programme et la méthode de leur enseignement : « *Vous leur apprendrez à observer toutes les choses que moi-même je vous ai prescrites : Et voici que je suis avec vous, tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* » (Matth., XXVIII, 20.) — « *Ce que je vous dis dans les ténèbres, prêchez-le en plein jour ; ce que vous entendez à l'oreille, prêchez-le sur les toits.* » (Matth., X, 27.) — « *Vous serez mes témoins, jusqu'aux extrémités du monde.* » (Act. I. 8.)

La prédication des Apôtres était donc, avant tout, un TÉMOIGNAGE. Ils témoignaient des choses qu'ils avaient vues, et leurs récits les faisaient revivre devant leurs auditeurs ; ils témoignaient des Paroles qu'ils avaient entendues, et leur propre parole n'en était que l'écho.

Écoutons saint Jean : « *Le Verbe de vie, nous l'avons entendu, nous l'avons vu de nos yeux, nous l'avons considéré à loisir, nos mains l'ont touché, nous l'avons contemplé, et nous vous en rendons témoignage. Oui, nous vous annonçons cette Vie éternelle qui était dans le sein du Père : elle s'est manifestée à nous ! Ce que nous vous disons, nous l'avons vu et entendu.* » (I. Jean, I, 1, 2, 3.)

Quand le Sanhédrin, impatient de voir toujours revenir le Nom de Jésus dans les entretiens des Apôtres, leur interdit de le prononcer à l'avenir : « *Non !* » répondent-ils. *Nous ne pouvons nous empêcher de dire ce que nous avons vu et entendu !* » (Act., IV, 20). — « *Cela, nous l'avons vu, nous l'avons entendu. Nous en sommes les témoins !* » C'est l'affirmation dont ils soulignent invariablement leurs discours.

Au reste, la bouche ne parle t elle pas de l'abondance du cœur? Or, Jésus était devenu l'UNIQUE TOUT du cœur de ses Apôtres. Ils ne pouvaient donc se défendre de raconter les années bénies, vecues dans l'intimité du bon Maître, et d'en rappeler, l'un après l'autre, tous les souvenirs et les moindres détails.

Et nous sommes absolument sûrs que leur témoignage était d'une exactitude parfaite, car Notre-Seigneur l'avait garantie par deux promesses : la première, c'est que *Lui-même serait toujours avec eux, jusqu'à la fin des siècles* ; la seconde, c'est que *l'Esprit-Saint leur enseignerait et leur rappellerait tout ce que Lui même leur avait dit*. D'ailleurs ils ne vivaient plus eux-mêmes que de ces inoubliables souvenirs. A l'exemple de la divine Mère de Jésus, ils les conservaient précieusement au fond du cœur ; ils les méditaient, et le jour et la nuit. Un écrit du second siècle prête à Saint-Pierre ce touchant aveu : « Au milieu de la nuit, je me réveille de moi-même, sans retrouver le sommeil. C'est l'effet de l'habitude que j'ai prise de me réciter les paroles du Seigneur, afin de les retenir fidèlement ». (Cf. *Fouard, S. Pierre : Ev. S. Matth.*) En toute réalité, qui écoutait de tels prédicateurs, écoutait Jésus-Christ lui-même : *Qui vos audit me audit*. Chacun des Apôtres était un Evangile vivant.

Aussi, comme elle était captivante, la prédication apostolique ! comme elle touchait les âmes, les pénétrait et s'y gravait en caractères ineffaçables ! A peine l'avait-on entendue, qu'on ne résistait pas au besoin de

la redire aux autres : c'était la Bonne Nouvelle qu'il fallait apprendre à toute la terre ; c'était le grand témoignage qui allait, se répétant de bouche en bouche, de contrée en contrée, et qui bientôt devait remplir le monde.

III — Les Evangiles écrits. La Tradition

Quand les historiens sacrés reçurent la mission d'écrire la vie du Sauveur outre l'infaillible secours de l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils n'eurent, pour mener à bien leur divine tâche, qu'à puiser dans la source abondante et très sûre de l'EVANGILE ORAL.

De là, ces analogies saisissantes qui apparaissent dans leurs récits ; de là, même, ces expressions identiques que la fidélité du souvenir avait consacrées, et qui reviennent inévitablement, soit dans la narration des faits, soit dans l'exposé de la doctrine.

Toutefois, on ne saurait dire que les quatre Evangiles se répètent l'un l'autre d'une manière uniforme. Chacun, au contraire, a son cachet spécial nettement déterminé. Tel Evangéliste insiste plus particulièrement sur une phase de la vie du Sauveur ; tel autre fait ressortir certains détails qui l'ont touché davantage ; celui-ci tient à mettre en lumière le caractère divin ; celui-là le caractère humain du Dieu fait Homme. Chacun, en un mot, s'inspire de son génie propre, des nécessités présentes, des diverses circonstances de temps, de lieux, de personnes ; en sorte, comme le dit excellemment saint

Augustin, que nous avons bien quatre Evangiles différents, mais si harmoniques entre eux, que ce sont plutôt *Quatre livres d'un seul et même Evangile*.

Ajoutons que les Evangiles écrits sont très loin de contenir toute la divine Histoire de Notre-Seigneur, toutes les adorables Paroles tombées de ses lèvres. Les écrivains sacrés, guidés par le Saint-Esprit, destinaient leurs récits aux chrétiens de toutes les conditions ; il leur suffisait, en conséquence, d'esquisser de courtes notices, à la portée des simples et des petits ; le sujet, d'ailleurs, était assez élevé pour absorber les méditations des plus grands génies. L'Evangile, suivant la gracieuse comparaison d'un saint Père, est à la fois le ruisseau limpide où bondit le petit agneau, et le fleuve majestueux où nage l'éléphant.

« Il est, dit saint Jean, une multitude de choses que Jésus a faites, et qui ne sont pas consignées dans ce Livre. Mais ces choses ont été écrites, afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et qu'en croyant, vous ayez la vie en son Nom. » (XX, 30, 31).

Ce qui n'est pas écrit forme le dépôt sacré de la TRADITION, et ce dépôt est confié, comme la sainte Ecriture, à la garde de l'Eglise. La Tradition, rapportant, comme l'Evangile, la Vie et la Doctrine du Sauveur, a donc un droit égal à notre foi, à notre obéissance et à notre culte.

I. L'ÉVANGILE DE SAINT MATTHIEU. — Le premier Evangile qui parut, fut celui de saint Matthieu, environ dix ans après l'Ascension de Notre-Seigneur. Tant que les

chrétiens de Jérusalem recueillirent la Bonne Nouvelle de la bouche même des témoins immédiats de Jésus-Christ, ils ne songèrent nullement à la voir fixée dans un livre. Mais, quant vint l'heure de la séparation, ils sollicitèrent saint Matthieu, le seul des Apôtres dont la condition première supposait une certaine culture, « de mettre par écrit, dans sa langue maternelle, l'Évangile qu'il leur avait prêché, afin que son livre supplée au vide qu'allait produire son absence. » (*Eus. de Cés.*)

Cédant à leurs réclamations, ou plutôt, obéissant à l'inspiration divine, saint Matthieu se met à l'œuvre. Il compose son livre en araméen, c'est-à-dire dans cet hébreu altéré qui était alors le dialecte de la Palestine. Plus tard, sur la prière des fidèles circoncis des pays de langue grecque, lui-même, selon toute probabilité, traduisit son Évangile en cette langue.

L'Apôtre, écrivant pour les Juifs, s'adressait à des lecteurs versés dans la connaissance des Écritures ; il s'étudie donc à bien établir que l'Évangile est le couronnement obligé de l'Ancien Testament ; en toute circonstance, il rappelle que ce qui arrive était annoncé depuis des siècles, et il montre en Notre-Seigneur l'accomplissement parfait de tous les oracles des Prophètes. Tel est le caractère bien marqué de son Évangile. On lui donne pour symbole un *Homme* (1), parce qu'il

(1) Dans une de ses révélations, le prophète Ezéchiel avait vu les Évangélistes, sous les formes symboliques de l'Homme, du Lion, du Bœuf et de l'Aigle, conduisant le char triomphal du Christ à travers le monde.

commence par la généalogie humaine et royale de *Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham.*

Les Apôtres emportèrent avec eux ce premier Evangile dans leurs différentes missions. Dès le premier siècle, il était lu dans toutes les Eglises. Les écrivains des temps apostoliques ne se contentent pas d'en parler, ils en citent de nombreux passages. On le retrouva dans la tombe de saint Barnabé, écrit tout entier de sa main, et reposant sur sa poitrine. (*Off. de S. Barn., 2e Noct., 3e Leg.*) « Entre le Christ et nous, il n'y a donc qu'un seul homme : ce publicain qui l'aima jusqu'à tout quitter pour le suivre, et qui le peint tel qu'il l'aima. » (*Fouard.*)

II. L'EVANGILE DE SAINT MARC. — Le deuxième Evangile fut écrit en grec, à Rome, par saint Marc, disciple et secrétaire de saint Pierre, environ quinze ans après l'Ascension. Voici, au témoignage de saint Clément d'Alexandrie, quelle fut l'origine de cet Evangile : « Pierre, ayant prêché le Verbe devant le peuple, à Rome, et annoncé l'Evangile sous l'inspiration de l'Esprit, plusieurs de ceux qui étaient présents prièrent Marc, comme s'étant attaché à lui depuis longtemps, et se souvenant des choses dites, d'écrire ce qui avait été prononcé. Marc fit donc l'Evangile, et le donna à ceux qui le lui avaient demandé. »

Dans ce Livre, écrit pour des païens convertis, il n'est point fait allusion aux Prophètes, qu'ils ne connaissent pas, non plus qu'aux maximes et aux coutumes juives,

qui leur étaient étrangères : de même, nul souci d'établir l'origine humaine du Sauveur. Saint Marc intitule simplement son récit : *Evangile de Jésus-Christ, Fils de Dieu.*

L'Evangile selon saint Marc fut longtemps appelé l'Evangile de saint Pierre, car c'est bien le fidèle récit du Prince des Apôtres que nous entendons. Le symbole de saint Marc est un *Lion*, parce qu'il commence par nous conduire au désert, où retentit la prédication de Jean-Baptiste.

III. L'EVANGILE DE SAINT LUC. — L'Evangile de saint Luc fut probablement écrit à Césarée, durant les deux années de la captivité de saint Paul dans cette ville, environ trente ans après l'Ascension. Saint Luc, païen d'origine, avait d'abord exercé la profession de médecin. C'était un esprit très cultivé, et, de plus, un écrivain de premier ordre. Saint Paul se l'était attaché comme un précieux auxiliaire de son apostolat. C'est lui, sans doute, qui sollicita son disciple d'écrire la vie de Notre-Seigneur. L'Evangéliste nous indique lui-même le caractère spécial de son œuvre : « ... *Moi aussi, j'ai voulu, après m'être exactement informé de tout, depuis l'origine, vous donner, par ordre, le récit des choses qui se sont accomplies parmi nous.* »

N'étant pas témoin oculaire, il recourt d'abord à des informations exactes : Il apprend de saint Paul ce que le Grand Apôtre avait appris lui-même de Notre-Seigneur, au désert d'Arabie ; il consulte les deux Evangiles de saint Matthieu et de saint Marc ; il interroge

les Apôtres et les Disciples survivants de Jésus ; par-dessus tout, il conjure Marie de lui ouvrir l'Évangile de son cœur, et de lui livrer, pour les chrétiens, ses enfants, les ineffables choses qu'elle avait jusque-là conservées, sous la garde de son amour de Mère et de ses délicatesses de Vierge.

Une fois en possession de ces précieux témoignages, saint Luc, en véritable historien, les compare, les ajuste, et leur donne la place qui leur convient. Sous l'inspiration de l'Esprit de Dieu et sous le contrôle de saint Paul, tout se suit, tout s'enchaîne ; c'est une harmonie parfaite.

« Saint Luc est un très grand écrivain, dit Chateaubriand. Son Évangile respire le génie de l'antiquité grecque et hébraïque... On chercherait longtemps, chez les plus grands génies de Rome et de la Grèce, rien qui soit à la fois aussi simple et aussi merveilleux. »

L'Apôtre des nations fut heureux de propager cet Évangile, qui porta d'abord son nom et qui lui appartient à tant de titres. D'un seul mot, il nous dit l'empressement avec lequel les différentes chrétientés l'accueillirent : « *La louange de Luc retentit dans toutes les Églises, à cause de son Évangile.* » (II. Cor. VIII, 18.)

Le symbole de saint Luc est le *Bœuf*, victime ordinaire des sacrifices, parce que son Évangile s'ouvre sur le sacrifice de Zacharie au Temple.

IV. L'ÉVANGILE DE SAINT JEAN. — Saint Jean est l'auteur du quatrième Évangile. Il l'écrivait en grec, à

Ephèse, déjà presque centenaire, environ soixante ans après la mort du Sauveur. On pensait que l'Évangile de saint Luc, si complet et d'une si belle ordonnance, serait le dernier. Mais, sur la fin du premier siècle, d'audacieuses hérésies s'attaquèrent, les unes à la divinité, les autres à l'humanité de Notre-Seigneur. Jean, le disciple que Jésus aimait, vivait encore. Tous les Evêques d'Asie, tous les fidèles d'Ephèse, où s'écoulaient ses dernières années, s'unirent dans une commune supplication, le conjurant d'écrire ce qu'il n'avait cessé de prêcher : son témoignage suffirait à confondre les blasphémateurs.

Pour connaître la volonté de Dieu, le saint vieillard ordonne des prières publiques et un jeûne de trois jours... Ce temps écoulé, il n'a plus de doute : le divin Maître lui demande ce gage suprême de sa dilection. Alors, guidé par l'Esprit de Dieu, l'Apôtre, dès ses premières lignes, fait monter à la gloire du Verbe éternel l'hymne le plus sublime qui eût jamais retenti sur la terre. Puis, sans transition, ce Verbe de Dieu, si grand, si beau, si puissant, dans les hauteurs de l'éternité, il nous le montre, à ce point ému de notre profonde et irrémédiable misère, que, pour nous sauver, il descend jusqu'à nous ; lui-même se fait CHAIR, et vient habiter au milieu des hommes.

Tel sera le caractère du quatrième Évangile : Jésus-Christ nous y apparaîtra radieux de toutes les splendeurs de la divinité, et anéanti sous tous les accablants de l'humanité, hormis celui du péché. D'un

trait, l'Apôtre nous donne lui-même sa conception de l'ineffable mystère qu'il décrit : « *In finem dilexit !* Jésus a aimé jusqu'au dernier terme de l'amour ! » Voilà tout l'Évangile de saint Jean, si justement surnommé l'Évangile du Sacré-Cœur.

Le vénérable Ecrivain connaissait à fond les trois Évangiles synoptiques, ainsi appelés, parce qu'ils se rencontrent dans leurs parties principales. Aussi ne juge-t-il pas à propos de revenir sur leurs récits, sinon quand il y est obligé pour donner de la suite à sa propre narration. Presque toujours ce sont des événements, des discours inédits, et il se trouve que ces discours et ces événements sont la plus haute et la plus touchante révélation de l'âme, de la pensée, de la vie intime de Jésus. Cette consolation et cette gloire étaient réservées au Bien-Aimé entre tous, à celui qui, dans l'extase de sa première communion, avait senti de si près palpiter le Cœur de son Dieu.

Saint Jean qui, de son premier coup d'aile, s'élève jusqu'à l'inaccessible séjour du Soleil de justice, a pour symbole un *Aigle*.

(*A suivre.*)

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Le cardinal Parocchi. — Une triste nouvelle nous est venue de Rome : S. Em. le cardinal Parocchi, sous-doyen du Sacré Collège, a succombé, le 16 janvier à la maladie de cœur dont il

souffrait depuis longtemps. C'est une perte pour l'Eglise dans les conseils de laquelle ses sages et prudents avis étaient écoutés toujours avec déférence.

Le cardinal Lucido-Maria Proccchi était né à Mantoue le 13 août 1833. Créé évêque de Pavie le 27 octobre 1871, il fut transféré au siège archiépiscopal de Bologne, 12 mars 1877, et l'occupa jusqu'en 1882.

Le 22 juin 1877, le nouvel archevêque était élevé par S. S. le pape Pie IX à la dignité de cardinal-prêtre du titre de Saint-Sixte. En 1889, il devenait évêque du siège suburbicain d'Albano, et depuis 1896 occupait celui de Porto et Santa-Rufina.

S. S. le pape Léon XIII, en témoignage de sa confiance estime l'avait, pendant plusieurs années, maintenu au poste éminent de cardinal-vicaire. Et ceux qui passèrent à Rome, sous son gouvernement, se souviennent de la ferme énergie, toujours tempérée par le plus bienveillant accueil, avec laquelle il savait accomplir les devoirs de sa charge. Lorsque sa santé vint à faiblir, il fut remplacé par S. Em. le cardinal Jacobini, qui mourut peu de temps après son élévation.

Mais il ne cessa pas pour cela de prodiguer aux œuvres catholiques les secours de ses lumières et de ses encouragements. Protecteur d'une longue série de Congrégations et associations religieuses, il se prodiguait envers tous. Il s'intéressait tout particulièrement à la cause de béatification de Jeanne d'Arc, qu'il avait entre les mains, et il avait marqué souvent son désir et son espoir de la voir promptement aboutir.

Ceux qui ont connu et pu voir de près l'éminent cardinal se souviendront longtemps de ce savant dont les connaissances semblaient universelles, dont la conversation en langue française ressuscitait presque à chaque mot les grands auteurs du XVII^e siècle qu'il connaissait si bien ; mais ils se rappelleraient surtout le saint prêtre qui aimait à ouvrir toujours avec tact et mesure, mais aussi avec un irrésistible attrait, les voies de la vie catholique intégrale à tous ceux, prêtres ou laïques, que leur vocation appelait, à un titre quelconque, chefs ou pasteurs des peuples.

BIBLIOGRAPHIE

Actes Episcopaux

SHERBROOKE. — 27 décembre 1902. — *Circulaire au Clergé.*

I.—Objets de culte appartenant aux prêtres.

II.—Facultés renouvelées.

III.—Conférences Ecclésiastiques.

IV.—Sujets de Conférences Ecclésiastiques, d'examen et de sermons pour 1903.

V.—Souhaits du nouvel an.

VI.—Rapport des œuvres diocésaines.

VALLEYFIELD .— 22 janvier 1903. — *Circulaire au clergé.*

Sujets de conférences ecclésiastiques.

Voyage « ad limina ».

OTTAWA. — 8 janvier 1903 — *Circulaire au clergé.*

Compte-rendu des contributions et quêtes.

Ouvrages reçus à la *Revue*

LE CARÈME SANCTIFIÉ ou *Lectures pieuses sur les souffrances de Jésus et de Marie*, d'après saint Alphonse de Liguori. In-18, 350 pages, 2e édition par le R. P. Wittebolle, C. SS. R. Sainte-Anne de Beaupré, 25 cts l'exemplaire.

Nous citons la lettre de Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Québec qui sert d'introduction à l'ouvrage.

Archevêché de Québec, 1er sept., 1902.

Sous ce titre le R. P. Willebolle, Rédemptoriste, l'un des rédacteurs ordinaires des *Annales de Sainte-Anne de Beaupré*, a réuni tout ce que les ouvrages ascétiques de saint Alphonse de Liguori renferment de plus touchant et de plus propre à porter les cœurs à l'amour de Jésus Christ, par la considération des souffrances que le Divin Sauveur a bien voulu endurer pour nous.

Chaque jour du carême a sa *considération* spéciale suivie de courtes *affections*, d'une *pratique* et d'un ou de plusieurs *exemples* choisis, et la plupart tout-à-fait nouveaux. Ce livre sera donc un véritable manuel extrêmement utile aux fidèles qui désirent passer la sainte Quarantaine selon l'esprit de l'Eglise. On pourrait faire cette lecture de piété lorsque tous les membres de la famille sont réunis pour la prière du soir.

Cet ouvrage est destiné à faire beaucoup de bien et je me fais un devoir de le recommander aux fidèles et au clergé.

† LOUIS NAZAIRE, archevêque de Québec.

DECRET

**Constituant canoniquement en communauté régulière
les Clarisses du Monastère de Notre-Dame de
Bellerive, à Valleyfield**

JOSEPH-MÉDARD EMARD, par la grâce de Dieu et du Siège
Apostolique, évêque de Valleyfield, etc., etc.

1o Le monastère des Clarisses de Lourdes ayant, à notre demande, envoyé cinq religieuses dans cette ville, pour y faire une fondation de leur Institut, et Mgr Shœpfer, évêque de Tarbes, ayant donné à ces cinq religieuses une obédience à cette fin, Nous approuvons cette fondation d'un nouveau monastère de Clarisses.

2o En conséquence, nous constituons canoniquement en Communauté régulière de Clarisses, nos Très Chères Filles, Marie-Joseph de Jésus, Marie-François des cinq Plaies, Marie de Jésus, Marie-Saint-Paul de Jésus, Marie-Madeleine de Jésus, pour que, vivant ensemble de la vie commune, sous notre entière dépendance et juridiction, elles vivent conformément à leurs saintes constitutions, coutumes et usages légitimes et approuvés.

3o Nous reconnaissons, par le présent, pour abbesse du nouveau monastère, la Révérende Mère Marie-Joseph de Jésus.

4o Nous permettons au nouveau monastère de se recruter des sujets du pays, qui seront reconnues, après

l'examen canonique requis en ce cas, avoir une vraie vocation pour l'Ordre des Clarisses ; et, à cette fin, Nous lui permettons d'ouvrir un Noviciat, conformément aux constitutions de l'ordre des Clarisses.

5o Nous recommandons ce monastère de Clarisses à la bienveillance du Clergé séculier et régulier, aux douces et vives sympathies des Communautés religieuses et à la charité de tous les fidèles de ce diocèse, à qui nous souhaitons le centuple en ce monde et la vie éternelle dans l'autre pour tout le bien qu'ils feront à ces humbles servantes de Dieu, à ces dignes épouses de Jésus-Christ, et à ces dignes filles et compagnes de la Séraphique sainte Claire.

Que la Vierge Immaculée Marie Mère de Dieu daigne prendre sous sa spéciale protection ce nouveau monastère de Clarisses qui s'établit au milieu de nous pour servir à la fois de leçon, d'exemple et de protection.

Donné à Valleyfield, en notre demeure épiscopale, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire, le dixième jour du mois d'août, en l'an mil neuf cent deux.

† JOSEPH MÉDARD

Evêque de Valleyfield.

Par mandement de Monseigneur,

LS. MOUSSEAU, prêtre,

Secrétaire.